#### Le point sur l'extension des consignes de tri

Depuis 1992 les Français peuvent trier leurs déchets en fonction de leurs emballages (papiers et cartons, métal, bouteilles plastique...). En 2012, les consignes de tri ont été étendues pour nous permettre de trier également les pots, les barquettes et les films en plastique.

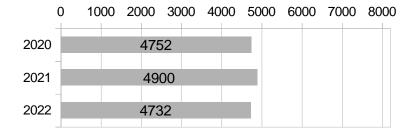
En 2021, 35 millions de Français pouvaient déjà trier l'intégralité de leurs déchets, l'objectif à 2025 étant d'avoir 100% de plastique recyclé en France.

En Communauté de Communes Yonne Nord, cette possibilité a été mise en place l'année dernière. Les résultats sont concluants avec des matières à l'enfouissement en diminution et l'augmentation attendue du volume du bac jaune qui s'est confirmé.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes :

# Tonnages des ordures ménagères (bac gris)

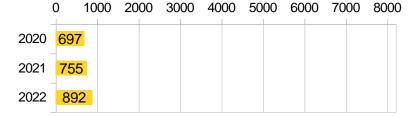
2020	4752
2021	4900
2022	4732



Après une hausse conséquente en 2021, 2022 enregistre une baisse de 168 tonnes. Toutefois avec encore 4732 tonnes enfouies, la marge de progression reste importante.

# Tonnages des recyclables (bac jaune)

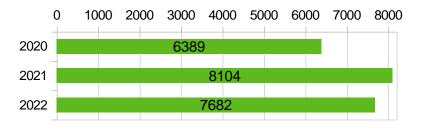
2020	697
2021	755
2022	892



Nous observons une progression continue sur les trois dernières années. 137 tonnes supplémentaires en 2022 qui confirment le transfert des tonnages du bac gris vers le bac jaune. Il est à noter le différentiel de tonnage entre le bac gris et le bac jaune (l'échelle des tonnages est la même sur les trois graphiques). Cela confirme la marge de progression possible sur le bac gris. Quant aux tonnages en déchetteries, ils crèvent tous les plafonds.

### **Tonnages en déchetteries**

2020	6389
2021	8104
2022	7682



Les apports en déchetteries ont diminué en 2022 avec 422 tonnes de moins par rapport à 2021. Toutefois nous enregistrons une progression de 1293 tonnes par rapport à 2020. Des contrôles d'accès seront mis en place cette année afin de s'assurer que seuls les résidents de la CCYN accèdent à nos déchetteries.

#### Les meilleurs déchets sont ceux que l'on ne produit pas.

Même si, écologiquement parlant, il vaut mieux recycler qu'enfouir nos déchets, il n'en reste pas moins que, quelle que soit leur filière d'élimination, ils ont un coût pour la CCYN; les meilleurs déchets sont ceux que l'on ne produit pas.

Aujourd'hui les organismes d'État dits « éco-organismes » nous soutiennent quand nous favorisons les filières de recyclage, mais cela ne durera pas. Déjà, on nous annonce des baisses de soutiens financiers pour 2023 sur nos recyclables et une hausse de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) pour les matières vouées à l'enfouissement.

Il convient donc de réduire le déchet à la source par le compostage au fond du jardin par exemple. D'autres solutions peuvent être envisagées, comme une collecte des fermentescibles en porte à porte pour rejoindre un méthaniseur ou une plateforme de compostage, mais cette solution est beaucoup moins rentable économiquement parlant; les équipements ont un coût qui devra être reporté sur la TEOM. Sans compter le coût du transport et son bilan carbone qui ne plaident pas en faveur de ces solutions. Pour autant il vaut toujours mieux composter ou méthaniser que d'enfouir des matières fermentescibles.

Ces sujets seront prégnants en 2023, année de réflexion et de recherche de solutions. L'économie sera prise en compte mais devra s'effacer devant les impératifs écologiques imposés par l'État à travers les différentes lois sur l'environnement.

Nous ne pouvons que vous encourager à continuer de trier et ainsi réduire le contenu du bac gris. Seul moyen de réduction de la TGAP qui va littéralement exploser dans les années à venir.